

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 9

Rubrik: Dans les fédérations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ensuite l'audace de vouloir justifier les prix exorbitants de leurs produits en prétendant que les salaires ont augmenté.

Les patrons de l'industrie et de l'agriculture se soucient peu comment leurs ouvriers et leurs familles peuvent exister. Le principal c'est leur profit, et celui-ci doit toujours augmenter, aux frais des consommateurs et des travailleurs, sans considération des fâcheuses conséquences qui en découlent.



Dans les C. F. F.

Les C. F. F. occupent une catégorie d'employés dont le sort est digne de pitié; il s'agit des apprentis des stations qui, à de rares exceptions près, comptent un temps d'apprentissage qui durent trois et quatre années, malgré que tous ont subi, après deux ans, l'examen de capacité avec succès. A partir de cette date, ils sont employés comme aides et même chefs de station avec le salaire splendide de 1 à 4 fr. par jour. Après dix ans de service, ces serviteurs de l'Etat, dont un grand nombre sont mariés, touchent 2150 fr. par an, ce qui fait, déduction faite des cotisations obligatoires à la caisse de pension et de secours, un revenu quotidien de fr. 5.60

A plusieurs reprises la Fédération suisse des employés des C. F. F. a essayé de venir en aide à ces travailleurs en demandant une augmentation de leur salaire, mais en vain. Dans sa séance du 31 juillet, le Conseil d'administration des C. F. F. a de nouveau eu à s'occuper d'une requête de l'organisation susnommée demandant une modeste amélioration pour cette catégorie d'employés, et tout donnait à espérer que cette fois les revendications si justifiées seraient prises en considération. Les dépenses qui résulteraient de l'acceptation des propositions seraient de 45,000 fr. environ par an, somme qui aurait soulagé bien des infortunes et aidé de nombreux ouvriers à supporter plus facilement les conséquences du renchérissement de la vie. Mais ce fut une amère déception quand on apprit que la direction générale proposait de refuser les propositions contenues dans la requête. La désillusion fut d'autant plus cruelle que l'on espérait avec certitude que les représentants du commerce, de la grande industrie et autres, qui gagnent des millions dans ces temps de guerre, auraient plus de compréhension pour la malheureuse situation de ces serviteurs de la Confédération.

Par contre, quand il s'agit d'un haut fonctionnaire, c'est par milliers de francs que des gratifications sont données. Nous ne voulons citer qu'un exemple. A l'occasion de la démission de Monsieur Feldmann, premier ingénieur du tunnel

du Simplon II, qui touchait un salaire mensuel de 1200 fr. et en outre un supplément mensuel pour le travail effectué dans le tunnel, supplément qui se chiffrait par quelques centaines de francs, (somme qui revenait logiquement plutôt aux ouvriers), la Direction générale des C. F. F. s'est cru obligée de verser à l'ingénieur démissionnaire une gratification spéciale de 12,000 fr. Ce sont ces mêmes gens qui ne se gênent pas d'offrir au personnel une allocation de renchérissement de 200 fr. par an et qui ne se décident qu'avec beaucoup de peine et sous menace de grève à en accorder 375. C'est une véritable provocation des prolétaires.



Dans les fédérations

Fédération des ouvriers du transport, du commerce et de l'alimentation. — Les cotisations ont été augmentées à partir du 1^{er} août. Selon le revenu, elles se répartissent en six classes de 30, 40, 50, 60, 75 et 90 centimes. La cotisation est de 20 centimes par semaine pour les apprentis et apprenties.



Mouvement syndical international

4,600,000 ouvrières en Allemagne

La main-d'œuvre féminine s'accroît sans cesse dans les établissements industriels de l'Allemagne et renforce de mois en mois l'importance prépondérante du travail de la femme dans la vie économique.

Au mois de janvier 1917, les caisses de maladie obligatoires pour les travailleurs de l'industrie comptaient 3,948,349 membres féminins, en mars 3,990,262, en mai 4,593,482 et en juin 4,600,651. De janvier à juin, l'augmentation est donc de 653,000 ouvrières. Tous les groupes professionnels participent à ce surcroît de main-d'œuvre.

Malgré une grande fluctuation, le nombre des ouvriers a de même augmenté sans cesse. Tandis qu'au mois de janvier, on constatait que 3,958,399 ouvriers étaient occupés dans les établissements industriels et autres, ce nombre était de 4,446,033 au mois de juin, soit une augmentation de 487,634 ou 166,000 de moins que les ouvrières. Au mois de janvier, il y avait encore 10,050 ouvriers de plus que d'ouvrières, mais au mois juin, par contre, l'excédent des ouvrières était de 154,518. Le total des ouvriers et ouvrières assurés dans les caisses de maladie au début de l'année de 7,906,748, fin juin de 9,040,684, soit une augmentation de 1,139,836.

A part les neuf millions de travailleurs, il faut aussi prendre en considération les nombreux prisonniers de guerre qui sont occupés dans différentes entreprises.

Au cours de la guerre, le travail féminin a pris une extension formidable dans tous les pays, il maintiendra cette position longtemps encore après la fin des hostilités. Dans ces circonstances, son importance devient de plus en plus grande dans le mouvement syndical. Il est vrai que le nombre des femmes organisées s'est accru en Suisse aussi bien qu'en Allemagne, mais la proportion n'est nullement satisfaisante. C'est le 80 ou 90 pour cent qui devrait être organisé pour que leurs intérêts puissent être protégés de façon efficace.